

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 57
Membres absents : 21
Procurations : 12

Séance du 14 décembre 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le mercredi 14 du mois de décembre, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 08/12/2022
Date de transmission : 20/12/2022
Date de mise en ligne : 21/12/2022

Présents :

Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, M. BACHMANN Florian (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme FERRANDEZ Françoise (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. GABRIEL Guillaume, M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. ECKES Raymond), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à CAPON Patrick), M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert, Mme MUTH Sandra (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. ROUDAIRE Joël), M. SCHOTT Jean-Louis (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme WILLER Christèle, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

22^{ème} QUESTION

Avis sur le projet « EcoParc des Trois Frontières » porté par la société Brownfields à Huningue

(DELIBERATION n°2022-239)

Saint-Louis Agglomération a été saisie par courrier en date du 27 novembre 2022 par la Commune de Huningue dans le cadre d'un permis d'aménager soumis à évaluation environnementale. Conformément à l'article L122-1 du Code de l'Environnement, il est en effet demandé que le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée soit transmis pour avis à l'autorité environnementale ainsi qu'aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet.

Les collectivités sollicitées disposent d'un délai de 2 mois pour se prononcer (article R122-7 du Code de l'Environnement). L'avis ainsi rendu doit être joint à l'Enquête Publique (EP) ou aux Participations du Public par Voie Electronique (PPVE).

Contexte du projet

C'est dans le cadre de cette procédure que Saint-Louis Agglomération est aujourd'hui sollicitée au sujet du projet « EcoParc des Trois Frontières » qui consiste en une reconversion du site dit de la « nouvelle sablière » dans la zone d'activités située au Sud de Huningue.

Ce projet, porté par la société Brownfields, se développe sur un foncier d'une superficie de près de 10ha actuellement propriété de la société Novartis Pharma SAS. Il s'agit de l'aménagement d'un parc d'activités dédié à la recherche et aux activités économiques innovantes dans le secteur des biotechnologies avec comme ambition de participer au développement d'un campus rayonnant à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'Agglomération.

Cet aménagement composé de 5 îlots se développera autour d'un important corridor écologique de plus de 21 000m², de nouvelles voiries de desserte mettant l'accent sur les mobilités douces et d'un ensemble de plus de 70 000m² dévolu aux activités innovantes, à la biotechnologie et à la création de locaux dédiés à la formation.

Du point de vue du développement économique :

Le projet présenté s'inscrit pleinement dans les orientations et politiques de développement économique que l'Agglomération promeut, et notamment dans le sens où cet aménagement met l'accent sur la biotechnologie et les formations liées à cet écosystème spécifique au secteur.

Du point de vue du SCoT de Saint-Louis Agglomération :

Le SCoT de Saint-Louis Agglomération approuvé le 29 juin 2022 met en exergue plusieurs sites stratégiques destinés à promouvoir un développement économique articulé autour des atouts spécifiques du territoire et notamment concernant la biotechnologie.

Le SCoT précise ainsi que la zone dite de Huningue Sud est dévolue à la création d'un « Campus biotechnologie » (classement en zone de type 1 dans le SCoT)

Accusé de réception en préfecture
04/01/2023 16:05:42
Date de réception préfecture : 20/12/2022

et à l'inscription d'un foncier destiné à des « activités de recherche développement dans le domaine des biotechnologies » (Prescription 12 du Document d'Orientation et d'Objectifs).

Le projet présenté s'inscrit dans cette démarche et propose un aménagement qui répond pleinement à l'objectif ainsi exprimé, tout en intégrant une dimension environnementale spécifique grâce à la création d'un corridor écologique garantissant le maintien et le développement de la biodiversité, assurant ainsi une interface naturelle de haut niveau avec les secteurs urbains voisins très denses.

Il convient de souligner que la composition du projet et le soin apporté au traitement des sols ainsi qu'aux aménagements des espaces communs créent une véritable perméabilité visuelle grâce, notamment, à des séquences agrémentées par des coulées vertes dévolues aux mobilités douces rythmant les îlots bâtis.

Ceci étant exposé, il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'émettre un avis favorable au projet présenté par la Société Brownfields au titre de l'article L122-1 du Code de l'Environnement ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 19 décembre 2022

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

